



**Compte rendu
Comité de suivi # 7 – Maskoutains
(Licence d'exploration 2009RS283)**

Rencontre du 16 décembre 2020

Informations générales

Par vidéoconférence

Heure : 14 h 04 à 14h49

Date : 16 décembre 2020

Animée par : Guy Amyot, Ressources Utica Sud-Ouest Inc.

Présents à la vidéoconférence du 16 décembre 2020

Caroline-Joan Boucher
André Charron

Groupe FBE Bernard Experts, directrice adjointe
MRC Les Maskoutains, dg

Suzie O'Bomsawin

Grand Conseil Nation Waban-Akin, directrice du
Bureau du Ndakinna

Louise Savoie
François Thomas

Citoyenne
Fédération de l'UPA de la Montérégie, dir. de
l'aménagement

Ressources Utica Sud-Ouest Inc.

Guy Amyot

Directeur exécutif, conformité réglementaire et
relation avec les communautés

Jean-Sébastien Marcil
Yannick Tourigny

Directeur de projets - Géosciences
Directeur de projets - Ingénierie

Déroulement de la rencontre

Ordre du jour :

- 1-^o Ouverture de la réunion
- 2-^o Fonctionnement de la réunion
- 3-^o Activités depuis la dernière réunion
- 4-^o Formulaire d'inscription des membres
- 5-^o Questions - commentaires
- 6-^o Suite de la réunion
- 7-^o Fin de la réunion

% Ci j Yfh fYXY`Uffi b]cb`

Guy Amyot souhaite la bienvenue aux participants qui se présentent à tour de rôle.

& BchY'gi f`YZbW]cbbYa Ybh`

Guy Amyot explique que la réunion se déroulera selon les règles établies lors des réunions précédentes à la seule différence que la planification, la coordination et l'animation des réunions seront assumées dorénavant par un représentant d'Utica Ressources Sud-Ouest et non via l'intermédiaire d'intervenants externes.

' .. 5 W]j]hfg`XYdi]g`UXYfb],,fY'ffi b]cb`

Yannick Tourigny et Jean-Sébastien Marcil font d'abord un rappel des démarches administratives entreprises en rapport avec la licence et le puits présents sur le territoire couvert pour le comité de suivi :

- .. 3 septembre 2019 : Acquisition des actifs de Junex par Ressources Utica sud-Ouest Inc.
- .. 11 septembre 2019 : Dépôt au MERN de la demande de cession de la licence d'exploration 2009RS283 sur le territoire de laquelle on retrouve le puits A152 (Shell, St-Simon no. 1)
- .. 22 juillet 2020 : Dépôt d'une demande d'autorisation de fermeture définitive pour le puits A152
- .. 21 octobre 2020 : Dépôt de documents supplémentaires pour procéder à la cession du puits puisque la fermeture ne pourra se faire en 2020
- .. 3 décembre 2020 : Confirmation de la part du MERN que l'analyse du dossier est terminée

- .. En date du 16 décembre 2020 : En attente de la confirmation de cession de la licence et du puits
- .. À venir : vaste opération d'envoi postal auprès de tous les propriétaires et locataires résidant dans le territoire couvert par la licence d'exploration lorsque celle-ci lui sera officiellement cédée. L'avis public qui sera transmis informera la population du simple changement de titulaire. Les membres du comité de suivi recevront, avant l'envoi postal, une copie de l'avis afin d'être bien outillés pour répondre aux probables questions des personnes de leur communauté.

Les 2 représentants de Ressources Utica Sud-Ouest décrivent ensuite le programme de suivi dont le puits a fait l'objet au cours des derniers mois :

- .. Visite de sécurité, vérification visuelle des équipements et prise de photos (1 à 2 fois par mois)
- .. Prise des pressions, vérification fonctionnelle des équipements (6 fois par année)
- .. Entretien des équipements, tests de conformité (1 à 2 fois par année)
- .. Entretien du site (2 fois par année)
- .. 2 visites de suivi environnemental par le MERN à l'automne 2020

M. Tourigny avise les membres du comité de suivi que les travaux de fermeture du puits A152 devraient s'effectuer en 2021. Un plan de communication sera présenté au comité pour révision en prévision des travaux. La durée estimée des travaux est de 12 jours. Ceci inclut la fermeture du puits en profondeur et en surface ainsi que la restauration du site. Il y aura une étude de caractérisation et une attestation d'expert à la suite de la restauration. Le budget pour toute cette opération est estimé à 229 600 \$.

(: cfa i `UjYX]bgW]dh]cb`XYg`a Ya VfYg`

Guy Amyot explique que chacun des membres est invité à compléter le formulaire d'inscription qui leur a été distribué. En signant ce formulaire chacun des membres du comité confirme son statut d'indépendance par rapport au titulaire des licences en plus d'accepter de participer aux activités du comité pour une nouvelle période de 2 ans.

).. Ei Yghjcbg'É7ca a YbHJfYg'

Lors de la période d'échange, un membre du comité demande pourquoi le puits A152 n'a pas été fermé en 2020. M. Tourigny explique que les exigences administratives et la durée de l'analyse par le personnel du MERN n'ont pas permis d'effectuer la fermeture en 2020.

À la demande d'un autre membre, les ingénieurs de Ressources Utica Sud-Ouest expliquent tout le processus de fermeture d'un puits, en profondeur et en surface. Ils poursuivent en décrivant les différents processus de restauration des sites qui suivent la fermeture d'un puits. Ce processus implique parfois l'obligation de tenir compte des décisions de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Il est précisé par ailleurs que Ressources Utica Sud-Ouest Inc. est responsable de 6 puits dans la région de la Montérégie.

***.. Gi jh'XY`Uffi b]cb'**

Les membres du comité recevront dans les prochains jours un compte rendu de la réunion qui sera soumis à leur approbation.

+ :]b'XY`Uffi b]cb'

Levée de la réunion à 14 h 49.

Rédigé par : Guy Amyot, Ressources Utica Sud-Ouest Inc.

Annexe A

Carte du territoire

